







Commune de BEAUCHAMP (95)

INTERVENTION RÉALISÉE les 14 15 mars 2022

N° PEI	TYPE	MARQUE	ADRESSE	Mesures Simples										OBSERVATIONS	INDISPONIBILITÉ									
				Pression Statique	Débit en M3/H à 0 Bar	Débit en M3/H à 1 Bar	Pression en Bar à 60 m3/h	Mesure du débit requis non ant.	CONSUMATION en m3/h	Accessibilité	Bouchon Manquant	Chaînette manquante	Numérotation			Graissage	Coffre	Etat du Poteau	Peinture	Géométrie verticale & Leféale	Commande Manoeuvre	Échelle Hydrant ouvert	Échelle Hydrant fermé	Fonctionnement
X	PI	Saphir BAYARD DN 100	Dans le Centre technique - n° 24 rue Denis Papin	4.6	22	N'atteint pas 60m3	0.4													x	Oui	Non	Absence de vidange constatée en moins de 10 minutes (risque de congélation de l'hydrant) fouilles nécessaires - Pas assez de débit à 2 bar, (vanne de sectionnement introuvable)	HYDRANT INDISPONIBLE
1	BI	PAM DN 100	105 chemin de Saint prix - Angle st prix & Av. Boule	4	143	3.4	2.0														Oui	Oui	Possibilité de peindre la plaque de la BI en Rouge pour une meilleure visibilité	
2	BI	BAYARD DN 100	25 avenue Maréchal Foch - Angle maréchal foch & St Prix	4	112	3	1.4			x											Oui	Oui	Signalisation réglementaire à reprendre en raison de l'effacement des écritures - Numérotation à poser	
3	PI	Rationnel PAM DN 100	N°71 avenue Claude Sommer - Angle Allée Charles Gounod	4.5	60	1	0.7														Oui	Oui		
4	BI	BAYARD DN 100	Face au n°125 Avenue Anatole France - devant le parc arboré	3.8	125	3.1	1.5														Oui	Oui	plaque de signalisation à remplacer car la peinture est effacée - Possibilité de peindre la plaque de la BI en Rouge pour une meilleure visibilité	
4	PI	Saphir BAYARD DN 100	N°2 avenue Gilbert Dru	4.8	165	4.2	3.1														Oui	Oui		
5	BI	BAYARD DN 100	N° 62 Avenue Anatole France - devant la Résidence pour personnes âgées Eugène Robin	4.1	187	3.8	2.6														Oui	Oui		
6	PI	Ajix PAM DN 100	Avenue Anatole France face au n°113 - Angle Rue Pasteur	4.6	176	4.1	2.5						x								Oui	Oui	Poteau trop près du mur, ce qui gêne la manoeuvrabilité de l'hydrant	
7	PI	Ajix PAM DN 100	N°5 bis Avenue Hébert	4.4	172	4	2.5														Oui	Oui	Peinture du socle du coffre à reprendre	
8	PI	Rationnel PAM DN 100	N°48 avenue du Général De Gaulle	4.6	90	3	1.3														Oui	Oui		
9	PI	Rationnel PAM DN 100	64 rue Curronsky	5.4	138	4.5	2.18														Oui	Oui	Poteau trop près du mur, cela gêne la manoeuvre de l'hydrant	
10	BI	BAYARD DN 100	N°35 Avenue de l'Égalité - devant la résidence Les Chênes	5.3	92	3.5	1.5														Oui	Oui	plaque de signalisation à remplacer car la peinture est effacée -	
11	BI	BAYARD DN 100	N°22 rue Denis Papin	5.5	210	5	3.6														Oui	Oui		
12	BI	BAYARD DN 100	N°4 rue Denis Papin	5.5	245	5.2	3.9														Oui	Oui		
15	PI	PAM DN 100	N°210 Chaussée Jules César - à côté du transformateur	5.3	176	4.7	2.8			x									x	Non	Oui	Numérotation à poser - Fuite à la fermeture Commande de manoeuvre reste grippée malgré le graissage Prévoir le remplacement du Poteau		
16	PI	Ajix PAM DN 100	N°265 Chaussée Jules César	5.4	182	4.8	3.3			x											Oui	Oui	Numérotation à poser - Peinture du socle du coffre à reprendre	
17	BI	BAYARD DN 100	Face au n°1 Avenue des Septis	5	160	4.3	2.7														Oui	Oui	Possibilité de peindre la plaque de la BI en Rouge pour une meilleure visibilité	
18	BI	BAYARD DN 100	N°140 Chaussée Jules César	4.7	260	4.5	3.6														Oui	Oui	Possibilité de peindre la plaque de la BI en Rouge pour une meilleure visibilité	
19	PI	Saphir BAYARD DN 100	N° 55 Chaussée Jules César - devant les cars Lacroix	4.1	72	2.3	1.1			x											Oui	Oui	Numérotation à poser	
20	BI	BAYARD DN 100	61 Chaussée Jules César	4.1	94	2.9	1.2														Oui	Oui	Peinture de la plaque de signalisation de la BI effacée	
21	BI	BAYARD DN 100	N°228 Chaussée Jules César - derrière la haie	5.8	235	5.4	2.7			x											Oui	Oui	Numérotation sur le panneau de signalisation à reprendre	


Mesures Simples																					OBSERVATIONS	INDISPONIBILITÉ							
N° PEI	TYPE	MARQUE	ADRESSE	Pression Statique	Débit en M ³ /H à 0 Bar	Débit en M ³ /H à 1 Bar	Pression en Bar à 60 m ³ /H	Mesure max si débit requis non atteint	CONSUMATION EN m ³ /H	Accessibilité	Bouchon Manquant	Charnière manquante	Numérotation	Graissage	Coffre	Etat du Poteau	Peinture	Géométrie verticale & Latérale	Commande	Manivelle / Chapet	Etanchéité Hydrant ouvert	Etanchéité Hydrant fermé	Fonctionnement	Contrôle	Caractéristique Mécanique	Conformité Hydraulique			
48	PI	Ajka PAM DN 100	N93 avenue Victor Hugo	4.2	225	3.3	1.5																		Oui	Oui		Peinture du socle du coffre à reprendre	
78	PI	Ajka PAM DN 100	N2281 Chaussée Jules César - face à l'abric bus	5.4	236	5	3.5					x													Oui	Oui		Numérotation à poser	
79	PI	Atlas PAM DN 100	9 Allée Gabriel Faure - Angle Allée Arthur Hönegger	4	53	N'atteint pas 60m ³	1.0					x												Oui	Emploi Restreint		Numérotation à poser		
80	PI	Saphir BAYARD DN 100	Angle Chemin de Saint Prix & Avenue Molière	3.6	88	2.3	1.1					x											x	Non	Oui		Numérotation à poser - Pas de vidange observée en moins de 10 minutes		
81	PI	Saphir BAYARD DN 100	28 avenue des marronniers (devant la pharmacie)	4	145	3.3	2.0					x												Oui	Oui		Numérotation à poser		
82	PI	Ajka PAM DN 100	Angle Chemin de Saint Prix & n°1 Rue Saint Exupery	4.1	110	3.2	1.8																	Oui	Oui				
83	PI	Ajka PAM DN 100	N88 avenue Louis Bousquet - angle Avenue Morene	5	180	4	1.8																	Oui	Oui		Peinture du socle du coffre à reprendre		
84	PI	Ajka PAM DN 100	Face au N°22 allées des Saules		0	0									x	x								Non	Non		Raccord symétrique DN 100 cassé (branchement impossible) - Coffre cassé à remplacer	HYDRANT INDISPONIBLE	
85	PI	Atlas PAM DN 100	N12 allée François Couperin	4.1	100	2.9	1.3					x						x						Oui	Oui		Numérotation à poser - Clôture empêche la bonne manœuvrabilité de l'hydrant		
86	PI	Atlas + PAM DN 100	Avenue de l'égalité - devant le centre de loisirs	5.4	174	4.7	2.2					x												Oui	Oui		Numérotation à poser		
89	PI	Saphir BAYARD DN 100	n°9 Avenue Alexandre Dumas	4.9	52	N'atteint pas 60m ³	0.8					x												Oui	Emploi Restreint		Numérotation à poser		
90	PI	Rationnel PAM DN 100	Face Camille Founat - à côté du portail de la mairie	4.6	180	4.3	2.1			x														Oui	Oui		empêcher le stationnement de véhicule devant l'hydrant		
91	PI	Ajka PAM DN 100	Chaussée Jules César - Avenue Balzac	4	85	2.5	1.2																	Oui	Oui				
95	PI	Rationnel PAM DN 100	78 bis avenue Pasteur - angle avenue Curmorsky et face au centre omnisports	5.2	132	4.2	2.5																	Oui	Oui				
96	PI	Ajka PAM DN 100	Allée des noisetiers (angle de la Sente)	4.6	139	3.9	1.8																	Oui	Oui		Empêcher le stationnement devant l'hydrant - Peinture du socle du coffre à reprendre		
97	PI	Ajka PAM DN 100	N936 Allée Monge	5.4	137	4.5	2.4					x	x											Oui	Oui		Numérotation à poser - Peinture du socle du coffre à reprendre Serrure coffre cassée		
98	PI	Rationnel PAM DN 100	n°29 avenue Pierre Semard - angle rue Pierre Curie	4.6	178	4.2	2.1											x						Oui	Oui		Poteau trop près du mur, ce qui gêne la manœuvre de l'hydrant		
99	PI	Ajka PAM DN 100	Face au n°2 avenue Paul Bert - angle avenue du Général que Gaulle	4.6	185	4.2	5.2																	Oui	Oui				
100	PI	Ajka PAM DN 100	N11 Allée Claude Monnet - Angle Chemin de la butte de la Bergère	5.4	145	4.7	2.1																	Oui	Oui				



Commune de BEAUCHAMP (95)

INTERVENTION RÉALISÉE les 14-15 mars 2022

Mesures Simples																		OBSERVATIONS	INDISPONIBILITÉ										
N° PEI	TYPE	MARQUE	ADRESSE	Pression Statique	Débit en kg/h à 0 Bar	Débit en kg/h à 1 Bar	Pression en Bar à 60 m ³ /h	Mesure max si débit requis non atteint	CONSUMATION BT, m ³ /h	Accessibilité	Bouillon Manquant	Chaînette manquante	Numérotation	Gravillage	Coffre	Etat du Poseau	Peinture			Geometrie verticale & Laterale	Manivelle	Manivelle / Clapet	Entree de Hydrant ouvert	Entree de Hydrant fermé	Fonctionnement	Vidange	Conformité Mécanique	Conformité Hydraulique	
101	PI	Rationnel ^h PAM DN 100	S2 Avenue Pasteur - angle avenue Gilbert Dru	4.6	187	4.2	2.7																		Oui	Oui			
104	PI	Rationnel ^h PAM DN 100	N7 62 avenue Pasteur - angle avenue des Sapins	4.6	173	4.1	2.4																			Oui	Oui		
105	BI	BAYARD DN 100	Angle rue Anatole France & Avenue René Minier	4.4	195	4	2.7																			Oui	Oui		
106	PI	Ajix PAM DN 100	Rond point Gaston Schnee - entre Paul Bert & Jules Ferry	4.6	152	3.9	2.4																			Oui	Oui	Peinture du socle du coffre à reprendre - Attention à la fermeture car il n'y a pas de butée	
107	PI	Emeraude BAYARD DN 100	N921 avenue des Marronniers - angle avenue Claude Sommer	0	0	0	0.0																			Non	Non	Absence d'eau (y compris après avoir ouvert la vanne de sectionnement)	HYDRANT INDISPONIBLE
109	PI	Ajix PAM DN 100	N9192 Chaussée Jules César - entre Dexma & Royal Kids	5.4	250	5.1	4.6					X														Oui	Oui	Numérotation à poser	
110	BI	BAYARD DN 100	Chaussée Jules César - devant société SILAR - SINZ	4.1	200	3.8	2.7					X														Oui	Oui	Signalisation réglementaire à poser - Attention la vidange du coffre ne se fait pas (la vidange de la colonne quant à elle se fait)	
111	BI	BAYARD DN 100	N9144 Chaussée Jules César	4.3	200	4.1	3.0																			Oui	Oui	Possibilité de peindre la plaque de la BI en Rouge pour une meilleure visibilité	
112	PI	Ajix PAM DN 100	Avenue Morete - angle avenue Victor Basch	4.6	157	4	2.2																	X	Non	Oui	Absence de vidange constatée en moins de 10 minutes (risque de congélation de l'hydrant)		
113	PI	Ajix PAM DN 100	Face au n°239 Chaussée Jules César	5.1	214	4.5	3.6																			Oui	Oui		
115	BI	BAYARD DN 100	14 rue Denis Papin	5.5	250	5.1	4.1																			Oui	Oui	Possibilité de peindre la plaque de la BI en Rouge pour une meilleure visibilité	
116	BI	BAYARD DN 100	N914 rue Denis Papin	5.5	255	5.1	3.9																			Oui	Oui		

	PROCES VERBAL D'ETALONNAGE PONSTRONIC	Date : 09/06/2021
		N° : D 1067
		Client : 12 274

1- CONDITIONS D'ETALONNAGE

1.1- Température :

Température en degré C° : 20

1.2- Matériel utilisé :

Débitmètre étalon N° : DEB-0300.002

Manomètre étalon N° : MAN-0030-124

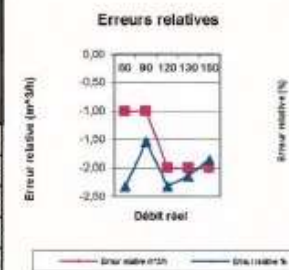
2- VERIFICATION

Pression réelle <i>bar</i>	Pression lue (Ponstronic) <i>bar</i>	Erreur relative <i>bar</i>
1,00	1,0	0,00
5,00	5,0	0,00
8,00	8,0	0,00
12,00	12,0	0,00
16,00	16,0	0,00

Erreur maximale d'indication : 0 bar



Points mesurés <i>m³/h</i>	Débit réel <i>m³/h</i>	Débit lu (Ponstronic) <i>m³/h</i>	Erreur relative	
			<i>m³/h</i>	%
60	60	59	-1,00	-1,67
90	90	89	-1,00	-1,11
120	120	118	-2,00	-1,67
130	130	128	-2,00	-1,54
150	150	148	-2,00	-1,33



3- RESULTATS

Erreur maximale d'indication : 2,00 m³/h

1,67 %

4- DECISION

CONFORME

	Etalonneur	Vérificateur	Approbateur
Nom	L. BUCHOLZER	A. FLAMARY	P. BASSELIN
Visa			

0201000

23. Notice Sanitaire

❖ RESEAU D'EAU POTABLE

La compétence « eau » étant déléguée à la Communauté d'Agglomération Val Parisis, la commune de Beauchamp est alimentée en eau potable par un réseau dont la gestion est assurée par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), qui alimente en eau potable 142 communes réparties sur 7 départements d'Ile-de-France, excepté Paris. L'exploitation du réseau est confiée à Veolia.

L'eau potable distribuée dans la commune est pompée dans la rivière de l'Oise en eaux superficielles ; elle est traitée dans l'usine de Méry-sur-Oise.

L'eau est distribuée par le réseau dit « de 1^{ère} élévation », signifiant qu'elle n'est pas stockée dans des réservoirs.

L'eau est acheminée dans la commune par une canalisation de 1 250 mm de diamètre (canalisation de transport, et non de distribution), en provenance de Méry-sur-Oise, via les communes de Frépillon, Bessancourt et Taverny. Cette canalisation de transport emprunte les avenues Claude Sommer, Charles de Gaulle et Pierre Sémard.

Une seconde canalisation de transport, de 600 mm de diamètre, assure l'acheminement de l'eau depuis la partie nord-ouest du territoire communal, via la zone d'activités de Taverny. Elle se prolonge par une canalisation d'un diamètre de 60 mm dans l'avenue Boulé (en bordure du site industriel ex 3M), où le SEDIF note qu'un renouvellement de cette ancienne canalisation devra être envisagé à l'avenir ; toutefois, cette voie a récemment fait l'objet d'un réaménagement de chaussée.

Par ailleurs, le réseau d'adduction en eau potable s'organise à partir de canalisations principales, d'un diamètre souvent supérieur à 100 mm, qui alimentent les principales avenues de la commune ; ces canalisations constituent l'armature du réseau d'eau potable.

La distribution de l'eau sur la commune est également assurée par des canalisations dites secondaires. De diamètre souvent inférieur à 100 mm, elles complètent la structure principale du réseau, notamment dans les voies en impasse.

Par ailleurs, l'alimentation de la commune en eau potable est convenable (état général des canalisations, qualité de l'eau). Aucun renforcement de réseau n'est à l'étude actuellement sur la commune de Beauchamp.

Enfin, selon le rapport d'activités du SEDIF (2017), la commune compte 2 835 abonnés, pour un volume de 418 206 m³ distribués par an ; le linéaire de canalisations (transport + distribution) est d'environ 42 km.

Le plan du réseau d'eau potable est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme.

❖ ASSAINISSEMENT

La commune dispose d'un réseau collectif d'assainissement des eaux usées, dont la gestion est assurée par le Syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE). Ce réseau, composé de conduites de gros diamètre transporte les effluents de Beauchamp et des autres communes jusqu'au poste de refoulement situé à l'extrémité sud-ouest du territoire communal.

Le reste du réseau collectif d'assainissement des eaux usées est géré par la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

Le réseau collectif d'assainissement dessert aujourd'hui l'ensemble des constructions de la commune, à l'exception de quelques habitations situées à hauteur du pont de franchissement de la voie ferrée à proximité de la gare (avenue d'Herblay).

Les eaux usées sont traitées à l'usine d'épuration des Grésillons à Triel-sur-Seine ; les eaux épurées sont rejetées dans la rivière de la Seine.

Le réseau d'assainissement est gravitaire, il ne nécessite pas de postes de relèvement pour compenser une pente défavorable ou d'éventuelles différences altimétriques.

Par ailleurs, un problème de saturation du réseau d'eaux usées est parfois constaté par temps de pluie. Beauchamp étant située en point bas par rapport aux communes de Bessancourt et Taverny notamment, la commune récupère les eaux en provenance de ces territoires situés en amont.

De plus, les projets d'urbanisation nouvelle prévus aux environs de Beauchamp, en particulier sur Taverny, risquent d'aggraver cette situation. Le dimensionnement des infrastructures (conduites et poste de refoulement) devra nécessairement être réétudié en conséquence.

Le zonage d'assainissement a confirmé l'assainissement collectif sur l'ensemble de la commune. Le règlement de l'assainissement collectif du SIARE et de la Communauté d'Agglomération Val Parisis est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme.

Concernant les eaux pluviales, la commune dispose d'un réseau collecteur dont la gestion est assurée par le Syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE) s'agissant des collecteurs principaux situés Chaussée Jules César, chemin de la Butte de la Bergère, et avenue du Général Leclerc (RD 106).

Pour le reste, le réseau collecteur communautaire du Val Parisis couvre une large part de la ville.

Les eaux pluviales recueillies sur le territoire sont acheminées vers des bassins d'orage gérés par le SIARE. Ces bassins de retenue sont situés en bordure de la Chaussée Jules César aux extrémités sud-ouest et sud-est du territoire communal, auxquels s'ajoute un bassin situé de l'autre côté de la voie ferrée hors du territoire de Beauchamp.

Les eaux pluviales sont dirigées, en gravitaire, jusqu'à l'exutoire qu'est la rivière de l'Oise ; le point de rejet est situé sur la commune de Saint-Ouen l'Aumône.

Bien qu'il ne soit pas constaté de dysfonctionnement du réseau pluvial, le problème de saturation du réseau d'eaux usées évoquée ci-avant peut se manifester par un déversement dans le réseau pluvial.

Il ressort donc la nécessité d'approfondir la réflexion intercommunale afin d'optimiser la gestion des eaux à l'échelle du bassin versant.

Le plan du réseau d'assainissement est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme.

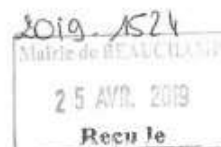
❖ COLLECTE DES DECHETS

La gestion des ordures ménagères et du tri sélectif est assurée par la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

Les déchets sont acheminés au centre de valorisation de Saint-Ouen-l'Aumône.

La déchetterie la plus proche de Beauchamp se situe sur la commune de Bessancourt.

24. Secteurs d'Informations sur les Sols



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Cergy-Pontoise, le 20 MARS 2019

Service de l'urbanisme
et de l'aménagement durable

Pôle urbanisme

Affaire suivie par Sandrine SOARES
Tél. : 01 34 25 25 91
sandrine.soares@val-d'oise.gouv.fr
SUAD/PU/SS/2019-108

Le directeur départemental

à

Madame la Maire de Beauchamp
Hôtel de Ville
Place Camille Founat
95250 BEAUCHAMP

Objet : Mise à jour du PLU de votre commune
création du périmètre de secteur d'information des sols
P. J. : Arrêté préfectoral n°2019/22

Les secteurs d'information des sols (SIS) ont été créés par la loi ALUR du 24 mars 2014 puis précisés par le décret du 26 octobre 2015. Ils recensent les terrains où la connaissance des pollutions des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la santé et la sécurité publique et l'environnement.

Ainsi, sur proposition de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE), un périmètre a été défini sur votre commune. En effet, les activités exercées par les sociétés GDE et LUMINA sont à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines.

En conséquence, j'ai pris un arrêté, conformément à l'article R.125-46 du code de l'environnement instaurant des périmètres de secteur d'information des sols. Les numéros attribués à ces SIS sont les : n°95SIS00876 relatif au site GDE
n° 95SIS00675 relatif au site LUMINA.

Je vous informe que les SIS doivent être annexés au PLU approuvé. Les acquéreurs ou locataires doivent également être informés sur l'état des risques naturels, miniers et technologiques. Le certificat d'urbanisme délivré par vos soins doit indiquer si le terrain est situé sur un site répertorié sur la carte des anciens sites industriels.

Pour toute demande d'autorisation de construire ou d'aménager sur le terrain concerné par un SIS, celle-ci doit contenir une attestation, délivrée par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, qui garantit la réalisation de l'étude de sol ainsi que sa prise en compte dans la conception du projet.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une copie de l'arrêté n°2019/22 du 21 janvier 2019 portant création de secteurs d'information sur les sols de la commune de Beauchamp. Le

Direction départementale des territoires du Val-d'Oise
Préfecture - CS 20105 - 5 avenue Bernard Hirsch - 95010 Cergy-Pontoise Cedex
Téléphone : 01 34 25 25 35 - télécopie : 01 34 25 25 41 - courriel : ddt95-susd-plu@val-d'oise.gouv.fr site internet : <http://www.val-d'oise.gouv.fr/>


présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr>. Il doit être affiché pendant un mois en mairie.

Il vous appartient donc de procéder à la mise à jour du plan local d'urbanisme de votre commune pour annexer les documents graphiques, dans le délai de trois mois à compter de la signature du présent arrêté.

Pour vous aider dans cette démarche, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, un projet d'arrêté de mise à jour de votre PLU

L'arrêté de mise à jour et les cartes en 7 exemplaires, visés par vos soins seront adressés en sous-préfecture d'Argenteuil. Celle-ci vous retournera deux exemplaires de ces documents, sur lesquels elle aura apposé son cachet. Elle se chargera aussi de la diffusion des exemplaires restants aux personnes mentionnées dans l'arrêté.

P/Le directeur départemental,
La responsable du service de l'urbanisme



Françoise SUTRA

minute : SUAD/PU
chronq :



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Cergy-Pontoise, le

DIRECTION RÉGIONALE ET
INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'ÉNERGIE D'ÎLE-DE-FRANCE

Unité départementale du Val-d'Oise

ARRETE N° 2019/22**Création de Secteurs d'Information sur les Sols****Commune de BEAUCHAMP**

Le Préfet du Val-d'Oise
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

VU l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 16 janvier 2019 proposant la création de SIS sur la commune de Beauchamp ;

VU l'absence d'avis émis par le maire de la commune de Beauchamp ;

VU l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courriers du 15 octobre 2018 ;

VU les observations du public recueillies entre le 22 octobre 2018 et le 22 décembre 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 février 2018 donnant délégation de signature à monsieur Maurice BARATE, secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

CONSIDÉRANT que les activités exercées par les sociétés GDE et LUMINA sont à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Immeuble Administratif J. Lemercier
5 avenue de la Palette – 95000 CERGY – Tél. : 33 (0) 1 71 28 48 02 – Fax : 33 (0) 1 30 73 58 51

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRÊTE

Article 1 : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés :

- **SIS n° 95SIS00876 relatif au site GDE ;**
- **SIS n° 95SIS00675 relatif au site LUMINA.**

Ces Secteurs d'Information des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

Article 2 : URBANISME

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet : <http://www.georisques.gouv.fr>

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Beauchamp.

Article 3 : Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Beauchamp compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du Val-d'Oise.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, le maire de Beauchamp, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy-Pontoise, le 21 JAN. 2019

le Préfet,
Pour le préfet,
Le Secrétaire Général

Maurice BARATE


Identification

Identifiant	95SIS00876
Nom usuel	GDE (Guy Dauphin Environnement)
Adresse	8-10 rue Denis Papin
Lieu-dit	
Département	VAL-D'OISE - 95
Commune principale	BEAUCHAMP - 95051
Caractéristiques du SIS	<p>La société GDE a exploité une plateforme de tri, transit, regroupement de déchets et de dépollution de véhicules hors d'usage (VHU) sur le site jusqu'en 2014, date de sa cessation d'activité. La remise en état devait être réalisée pour un usage de type industriel. Des premiers sondages ont été réalisés en 1997 et ont montré une pollution en hydrocarbures et en métaux sur le site. Dans le cadre de la cessation d'activité, d'autres investigations ont confirmé la présence de teneurs anormales en hydrocarbures et métaux lourds au droit du site et en hydrocarbures et BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) localisées en bordure Ouest, en bordure Sud-Ouest, en bordure Sud/Sud Est et sur la partie centrale du site. Des analyses des gaz du sol ont également permis de montrer la présence d'hydrocarbures volatils, benzène et xylènes dans l'air du sol. Un plan de gestion a été réalisé en 2015 ainsi que des travaux de démantèlement des installations et de réhabilitation. Les travaux de réhabilitation ont consisté en un retrait des différentes sources de pollutions à savoir des terres polluées à proximité de deux cuves enterrées d'hydrocarbures, elles-même retirées. A la suite de ces travaux, il subsistait une légère pollution résiduelle en hydrocarbures au niveau du flanc Sud Ouest du site compatible avec un usage industriel.</p>
Etat technique	Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)
Observations	<p>Lors de la cessation, la qualité des eaux souterraines a été évaluée et la présence d'hydrocarbures, de benzo(a)pyrène, de benzène, de nickel et d'arsenic a été démontrée en amont hydraulique. En aval, seul du benzo(a)pyrène est détecté en concentration moindre. L'exploitant a conclu à un impact faible du site sur la qualité des eaux souterraines. L'exploitant n'a pas obligation à réaliser des analyses régulières des eaux souterraines.</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base S3IC (Installations Classées)	65.7491	http://gidic.dgpr.i2/sigic/sigic/fichierT.php?base=65&numero=7491

Vu pour être annexé à
l'arrêté de ce jour
Cergy-Pontoise, le

21 JAN, 2019

Sélection du SIS

Statut Consultable
 Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés
 Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 639915.0 , 6879996.0 (Lambert 93)
 Superficie totale 7331 m²
 Périmètre total 515 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
 parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BEAUCHAMP	AM	353	02/08/2016
BEAUCHAMP	AM	276	02/08/2016

Documents

Vu pour être annexé à
 l'arrêté de ce jour
 Cergy-Pontoise, le

21 JAN. 2019

Cartographie





Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

<p>Identifiant 95SIS00675</p> <p>Nom usuel LABORATOIRE LUMINA</p> <p>Adresse 279 Chaussée Jules César</p> <p>Lieu-dit</p> <p>Département VAL-D'OISE - 95</p> <p>Commune principale BEAUCHAMP - 95051</p> <p>Caractéristiques du SIS</p>	<p>La Société LUMINA s'est installée en zone industrielle, sur la commune de BEAUCHAMP de 1961 à 2001 (date de sa cessation d'activité) pour y développer une activité d'application de peinture radioluminescentes. Entre 1961 et 1963, la Société LUMINA utilisait du radium pour les peintures radioluminescentes. Entre 1965 et 2001, l'activité de la Société LUMINA utilisait du tritium pour l'application de produits radioluminescents et pour une activité de négoce de lampes. Le 21 juillet 1995, un incendie détruit des locaux annexes, dont un contenait des sources radioactives usagées. La mise en évidence d'une contamination (en radium notamment) a donné lieu à un assainissement des hangars sinistrés qui contenaient les déchets, ainsi qu'au lavage du local de stockage des sources radioactives. En juillet 2001, la Société LUMINA a cessé complètement ses activités</p> <p>Les études réalisées suite à l'incendie sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un bilan radiométrique en novembre 2003 ; - une évaluation simplifiée des risques réalisée en novembre 2003 ; - un compte rendu d'intervention réalisé fin 2005 suite aux travaux d'assainissement partiels réalisés à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments ; - des mesures de tritium dans la nappe superficielle réalisées fin 2005 et en 2007. <p>Les travaux de dépollution réalisés en 2004 et 2005 consistaient à excaver les terres polluées.</p> <p>L'étude réalisée en 2006 suite aux travaux de dépollution met en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une pollution résiduelle en tritium de la nappe la plus profonde ; - une pollution résiduelle des sols en radium 226, qui implique notamment de prendre des précautions vis-à-vis du transfert du gaze radon dans les bâtiments situés à proximité des zones de pollution ; - un usage industriel des bâtiments ,après assainissement, compatible avec l'état radiologique actuel du site. <p>Eu égard à la pollution résiduelle en radium, il conviendra de réaliser une évaluation des risques en préalable à tout chantier sur le site ou à tout changement d'usage, et d'opérer le cas échéant les travaux sous assistance radiologique.</p> 	<p>Vu pour être annexé à l'arrêté de ce jour Cergy-Pontoise, le</p> <p>21 JAN. 2019</p>
<p>Etat technique</p>	<p>Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours</p>	
<p>Observations</p>	<p>Des RUP (Restrictions d'usage entre parties) existent pour ce site.</p>	

Eu égard au marquage radiologique des eaux observé, avant toute consommation de l'eau, il conviendra de procéder à un contrôle radiologique de l'eau et en cas de dépassement des références de qualité fixées par la réglementation pour les eaux destinées à la consommation humaine, au calcul de la dose indicative de radioactivité (DI) afin de se prononcer sur le risque sanitaire.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	95.0066	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=95.0066
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9500260	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9500260
Administration - DRIEE IF	Base S3IC (Installations Classées)	65.05443	http://gidic.dgpr.i2/sigic/sigic/fichierT.php?base=65&numero=05443

Sélection du SIS

Statut Consultable
 Critère de sélection Terrains concernés à risques gérés
 Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 639889.0 , 6879750.0 (Lambert 93)
 Superficie totale 2953 m²
 Périmètre total 342 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

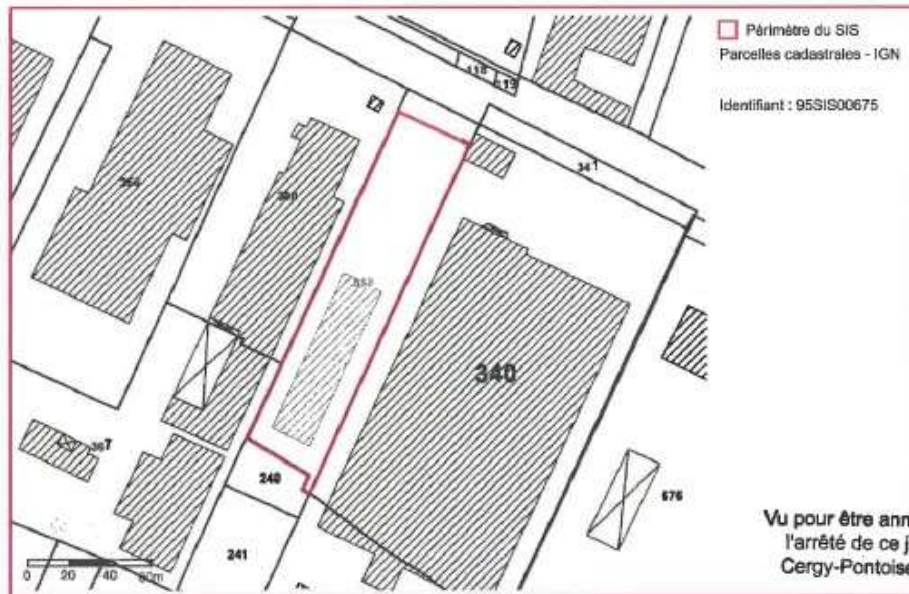
Commune	Section	Parcelle	Date génération
BEAUCHAMP	AM	338	26/07/2016

Documents

Vu pour être annexé à
 l'arrêté de ce jour
 Cergy-Pontoise, le

21 JAN. 2019

Cartographie



Vu pour être annexé à
l'arrêté de ce jour
Cergy-Pontoise le

21 JAN. 2019



Direction départementale des territoires

Affaire suivie par : Bérengère LYAN
Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable
ddt95-suad-plu@val-doise.gouv.fr
réf : SUAD/PU/BL/2023 - 104

Cergy, le - 2 MAI 2023

Le directeur départemental

à

Madame la Maire de Beauchamp
Hôtel de Ville
Place Camille Fouinat
95250 BEAUCHAMP

Objet : Mise à jour du PLU de Beauchamp
Création des secteurs d'information des sols
P.L. : Arrêté préfectoral n°IC-23-017
Fiches SIS
Projet d'arrêté municipal portant mise à jour du PLU

Les secteurs d'information des sols (SIS) ont été créés par la loi ALUR du 24 mars 2014 puis précisés par le décret du 26 octobre 2015. Ils recensent les terrains où la connaissance des pollutions des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la santé et la sécurité publique et l'environnement.

Sur proposition de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France (DRIEAT) et en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement, l'arrêté n° IC-23-017 en date du 23 mars 2023 porte création des secteurs d'information des sols sur des parcelles de votre commune. Les numéros associés à ces secteurs d'information des sols sont les suivants :

n° 95SIS11117 relatif au site GARAGE PARISIEN
n° 95SIS12033 relatif au site STOCK EXPRESS

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr>. Il doit être affiché pendant un mois en mairie.

Les acquéreurs ou locataires doivent être informés sur l'état des risques naturels, miniers et technologiques. Le certificat d'urbanisme délivré par vos soins doit indiquer si le terrain est situé sur un site répertorié sur la carte des anciens sites industriels.

Pour toute demande d'autorisation de construire ou d'aménager sur le terrain concerné par un SIS, celle-ci doit contenir une attestation, délivrée par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, qui garantit la réalisation de l'étude de sol ainsi que sa prise en compte dans la conception du projet.

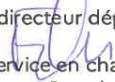
Conformément à l'article R.151-53 du Code de l'urbanisme, il convient d'annexer les SIS au plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune et d'y associer les documents graphiques correspondants.

Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable,
5 avenue Bernard Hirsch - CS 20105 - 95010 CERGY CEDEX
Téléphone : 01 34 25 25 35 - télécopie : 01 34 25 25 41 - courriel : ddt-suad-plu@val-doise.gouv.fr site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

En ce sens, il vous appartient de procéder à la mise à jour du PLU dans un délai de trois mois à compter de la signature de l'arrêté, conformément à l'article L.153-60 du Code de l'urbanisme.

Pour vous aider dans cette démarche, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un projet d'arrêté municipal de mise à jour du PLU.

L'arrêté de mise à jour et les documents graphiques associés en 3 exemplaires sont à adresser en sous-préfecture d'Argenteuil. Il vous sera retourné un exemplaire papier de chacun de ces documents tamponnés à la date de réception. La sous-préfecture se chargera de la transmission d'un exemplaire à l'attention du bureau en charge du contrôle de légalité.

P/Le directeur départemental,

La cheffe du service en charge de l'urbanisme
Fabienne Roquier-Chavanes

2

Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable,
5 avenue Bernard Hirsch - CS 20105 - 95010 CERGY CEDEX
Téléphone : 01 34 25 24 73 - télécopie : 01 34 25 25 41 - courriel : ddt-suad@val-doise.gouv.fr site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

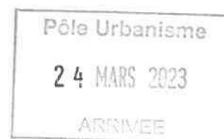


**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France
Unité Départementale du Val-d'Oise**

ARRÊTÉ N° IC-23-017

Création de Secteurs d'Information sur les Sols

Commune de BEAUCHAMP



Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 556-1, L. 556-2, L. 125-6 et L. 125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS), notamment l'article 173 ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

Vu le décret du Président de la République du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT, préfet du Val-d'Oise (hors classe) ;

Vu le décret du Président de la République en date du 16 septembre 2022 nommant Mme Lætitia CESARI-GIORDANI, en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, sous-préfète de Pontoise ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-012 du 15 février 2023 modifiant l'arrêté préfectoral n° 22-135 du 19 septembre 2022 donnant délégation de signature à Mme Laetitia CESARI-GIORDANI, secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise et sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise ;

Vu le rapport du 19 décembre 2022 de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France proposant la création de SIS sur la commune de BEAUCHAMP ;

Vu le courrier de consultation de la commune de BEAUCHAMP du 9 octobre 2021 ;

Vu l'information transmise par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France auprès des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols par courriers du 15 février 2021 ;

Vu les observations du public recueillies du 15 février au 15 avril 2021 ;

Considérant l'absence d'avis émis ou non opposition par le maire de la commune ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés **GARAGE PARISIEN, STOCK EXPRESS** sont à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés :

- **SIS n° 95SIS11117 relatif au site GARAGE PARISIEN**
- **SIS n° 95SIS12033 relatif au site STOCK EXPRESS**

Ces Secteurs d'Information des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

Article 2 : URBANISME

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet : <http://www.georisques.gouv.fr>

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune .

Article 3 : Conformément à l'article R. 125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de la commune dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

Article 4 : En vu de l'information des tiers, le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la mairie.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Article 5 : Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif sis 2/4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 – Cergy-Pontoise Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné ci-dessus.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>)

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture, la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise et le maire de BEAUCHAMP sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cergy, le

23 MARS 2023

Le préfet,



Philippe COURT



GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	95SIS11117
Nom usuel	Garage Parisien
Adresse	26 Avenue du Général Leclerc
Lieu-dit	
Département	VAL-D'OISE - 95
Commune principale	BEAUCHAMP - 95051
Caractéristiques du SIS	<p>La société Garage Parisien exerçait une activité de garage automobile, de station-service et de fabrication de jouets caoutchouc. Elle a débuté ses activités en 1923 jusqu'aux années 2010. La société a par la suite cessé ses activités dans les années 2010 et a été placée en liquidation judiciaire en 2013. Aucune procédure de cessation d'activité n'a été engagée par l'exploitant. La société a été radiée en novembre 2013 et le site a été laissé en l'état.</p> <p>Dans le cadre d'un projet de création de lotissements, un diagnostic environnemental a été réalisé en avril 2015 à l'initiative de l'aménageur. Les analyses ont montré une faible pollution dans les sols en hydrocarbures totaux, en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), en composé organique halogéné volatil (COHV) et en polychlorobiphényle (PCB).</p> <p>Selon le bureau d'étude ayant réalisé le diagnostic, la présence d'anciennes cuves au droit du site ne peut être exclue. Il préconise en cas de découverte d'indices organoleptiques suspects ou d'anciennes installations, de faire appel à un bureau d'étude spécialisé pour réaliser une étude complémentaire et/ou procéder à l'enlèvement des installations.</p> <p>Il appartient ainsi à l'aménageur de s'assurer de la compatibilité de l'état des sols avec l'usage envisagé.</p>
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9502020	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9502020
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	0065.22216	http://gidic.dgpr.i2/sigic/sigic/fichier_T.php?base=65&numero=22216

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 641461.0 , 6879129.0 (Lambert 93)

Superficie totale 1136 m²

Perimètre total 196 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BEAUCHAMP	AI	264	06/08/2019
BEAUCHAMP	AI	632	06/08/2019
BEAUCHAMP	AI	265	06/08/2019
BEAUCHAMP	AI	633	06/08/2019

Documents

Cartographie





GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Soils (SIS)

Identification

Identifiant	95SIS12033
Nom usuel	STOCK EXPRESS
Adresse	190 chaussée Jules César
Lieu-dit	
Département	VAL-D'OISE - 95
Commune principale	BEAUCHAMP - 95051
Caractéristiques du SIS	<p>La société Stock Express exploitait un entrepôt de stockage de matières combustibles (plus de 500t) ainsi que de bois, papiers, cartons (plus de 20 000 m³) autorisé par l'arrêté préfectoral de 1999 jusqu'en mars 2004.</p> <p>L'activité de la société Stock Express était une activité de logistique, basée sur le stockage, le conditionnement et la distribution de produits industriels et promotionnels.</p> <p>La maire de Beauchamp avait pour projet la construction d'un collège, d'un gymnase ainsi que d'une zone pavillonnaire sur le terrain de l'ancien site industriel.</p> <p>Dans ce cadre, différentes études ont été réalisées.</p> <p>Un diagnostic environnemental d'août 2003 a mis en évidence une zone de terres polluées aux hydrocarbures totaux au droit d'une ancienne cuve de fioul.</p> <p>Des travaux de dépollution ont été entrepris suite à ce diagnostic (excavation des terres polluées).</p> <p>Selon les résultats des analyses réalisées à l'issue de ces travaux et figurant rapport des travaux d'excavation des terres polluées du 22 avril 2005, une pollution résiduelle en hydrocarbures totaux persiste dans les sols. Le site reste toutefois compatible avec l'usage sensible prévu.</p>
Etat technique	Site évalué (IEM et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	65.6701	http:// www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/ficheEtablissement.php?champEtablBase=65&champEtablNumero=6701
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9500465	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9500465

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	640240.0 , 6879784.0 (Lambert 93)
Superficie totale	26885 m ²
Perimètre total	4384 m

Liste parcellaire cadastrale

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BEAUCHAMP	AL	707	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	735	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	709	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	708	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	710	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	711	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	713	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	712	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	714	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	715	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	705	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	730	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	734	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	731	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	716	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	717	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	718	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	720	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	721	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	719	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	729	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	728	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	727	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	726	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	725	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	724	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	723	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	722	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	732	07/07/2020
BEAUCHAMP	AL	733	07/07/2020

Documents